

HORAIRES DES COURS THÉORIQUE
(cf. critère n°1.4)

COURS THÉMATIQUES AVEC UN ENSEIGNANT

Mardi à 17h00

- Dispositions légales en matière de circulation routière
 - Le conducteur
 - La route
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Jeudi à 17H00

- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - Équipements de sécurité d'un véhicule

COURS STAGES CODE ACCÉLÉRÉ

<i>Lundi- Mercredi-</i>	<i>11H00</i>	<i>18h00</i>
<i>Mardi – Jeudi- Vendredi</i>	<i>11H00</i>	<i>-</i>
<i>Samedi</i>	<i>12h00</i>	<i>FERME</i>